

L'IMMO *La nuit de*

Lundi 1 Juillet 2024 à Paris

Grand oral de LA NUIT DE L'IMMO : Jeudi 13 juin 2024

Les dossiers de candidatures peuvent être soumis jusqu'au
Vendredi 24 mai à 18h

Cérémonie de LA NUIT DE L'IMMO : Lundi 1^{er} Juillet 2024

DOSSIER DE CANDIDATURE

1 cérémonie de remise de prix prestigieuse

60 innovations concourent au Grand Oral

800 professionnels des écosystèmes Immobilier invités

2^e édition cette année

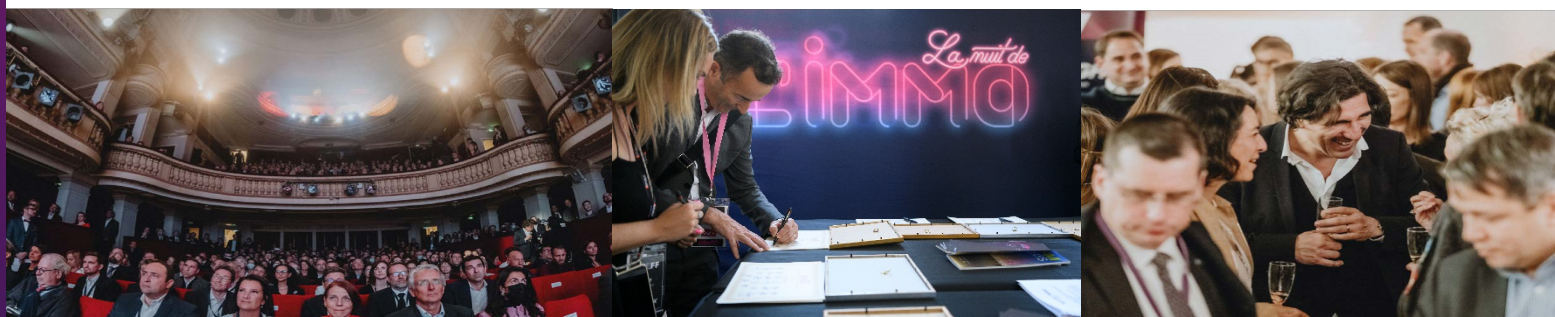
De nombreuses personnalités présentes !
L'événement majeur de la filière !

À remettre avant le vendredi 24 mai à 18h.

Ce dossier doit être rempli par tous les candidats potentiels. Il permettra de classer les candidatures dans l'une des 3 catégories de l'événement et de préparer le book pour le jury qui assistera aux présentations et jugera des meilleures performances. Tant que ce dernier n'est pas validé par le chef de projet, aucun engagement financier n'est demandé sur l'événement.

Nous vous demandons une grande précision et clarté lors de la préparation de ce dossier de candidature.

Il servira au jury pour préparer le grand oral, qui aura lieu le jeudi 13 juin 2024. À la suite de ce dernier, les candidats seront sélectionnés par le jury qui remettra les prix lors de la cérémonie de LA NUIT DE L'IMMO du lundi 1^{er} juillet 2024.



1 / VOS COORDONNÉES

Nom de l'entreprise :

Adresse complète :

Code postal : Ville : Pays :

Domaine d'activité :

Taille de l'entreprise dans le monde / en France :

CA 2023 en Euros : Effectifs :

Nom et prénom du dirigeant :

Portable : E-mail :

Personne en charge du dossier

Nom et prénom :

Fonction :

Portable : E-mail :

Personne en charge de la présentation orale (si différente)

Nom et prénom :

Fonction :

Portable : E-mail :

Contact à inscrire dans le programme officiel

Nom et prénom :

Fonction :

Portable : E-mail :

Contact comptabilité Fournisseur

Nom et prénom :

Fonction :

Portable : E-mail :

2 / VOTRE CATÉGORIE

(Choisissez et cochez la case correspondante)

CATÉGORIE 1

TERRITOIRE

Présentez votre stratégie immobilière – à l'échelle de la ville ou d'un quartier – ou votre projet phare du moment. Exemples : renouvellement de quartier, revitalisation d'un centre-ville, un projet d'urbanisme transitoire...

Peuvent candidater ici :

Territoires et collectivités, communauté d'agglomération, ville, métropole...

CATÉGORIE 2

PRESTATAIRE INNOVANT

Acteurs de la proptech, de la low-tech, de la construction durable... Présentez-nous votre solution ou produit innovant.

Peuvent candidater ici :

Prestataires innovants seuls ou en binôme avec un client...

CATÉGORIE 3

PROJETS IMMOBILIERS

Bureau, retail, hôtellerie et loisirs, industrie et logistique, lieu mixte. Vous êtes un architecte, un utilisateur, un investisseur ou une foncière : mettez vos projets fraîchement construits ou réhabilités à l'honneur. Exemples : un nouvel entrepôt, magasin, siège social, tiers lieux, hôtel, bâtiment mixte...

Peuvent candidater ici :

Directions immobilières, promoteur, investisseur, asset, foncière, architectes, prestataires en binôme avec un client...

AUTRE

Si votre projet ne rentre dans aucune de ces catégories, contactez Pauline Henri, Cheffe de projet et Responsable des candidatures - p.henri@republikgroup.fr | 06 86 87 06 96
OU Margaux Cabrol, Responsable des candidatures – m.cabrol@republikgroup.fr
| 06 32 75 73 57

NB : Les catégories seront susceptibles d'être remaniées en fonction des dossiers présentés.

3 / TITRE DE VOTRE PROJET

Un titre percutant et concis (50 à 100 caractères maximum) :

.....

4 / DÉTAILLEZ EN QUELQUES LIGNES VOTRE ACTION ET LES RETOMBÉES (SI POSSIBLE CHIFFRÉES) OBTENUES

Si souhaité, possibilité d'ajouter des annexes : PDF, vidéos en pièce jointe de votre dossier.

.....
.....
.....

5 / EXPLIQUEZ EN QUOI CETTE ACTION EST INNOVANTE DANS SES ASPECTS TECHNOLOGIQUES ET DANS SON USAGE

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

6 / RÉSUMEZ EN 3-4 LIGNES MAXIMUM (EN ARIAL CORPS 12) VOTRE PROJET

Résumé clair et efficace (500 caractères maximum) qui sera repris sur nos différents supports de communication :

.....
.....
.....
.....

7 / JOINDRE À CE DOSSIER LE LOGO DE VOTRE ENTREPRISE, HAUTE DÉFINITION EN JPEG. OU EPS.

Les critères de notation des dossiers seront :

- > Innovation et originalité
- > Efficacité
- > Pérennité et duplication
- > Qualité du pitch

Acceptez-vous toutes les conditions du règlement ?

- Oui, je les accepte.
- Je représente une Start-up, une entreprise ou une association comptant moins de 10 salariés, je m'acquitte d'une somme de 590€ HT (soit 708€ TTC) par dossier de candidature. J'accepte de soutenir ma candidature devant le jury en cas de nomination.
- Je représente une entreprise comptant entre 10 et 99 salariés, je m'acquitte d'une somme de 990€ HT (soit 1188€ TTC) par dossier de candidature. J'accepte de soutenir ma candidature devant le jury en cas de nomination.
- Je représente une entreprise comptant 100 salariés et plus, je m'acquitte d'une somme de 1490€ HT (soit 1788€ TTC) par dossier de candidature. J'accepte de soutenir ma candidature devant le jury en cas de nomination.

Ces frais devront être réglés avant le Grand Oral. Tout dossier non accompagné du règlement ne sera pas accepté.

Date :

.....

Cachet & Signature :

Précédé de la mention "lu et approuvé"

RÈGLEMENT 2024

Article 1 : Les trophées LA NUIT DE L'IMMO ont pour but de faire la promotion des innovations en termes d'immobilier de bureau, de QVT, bien-être au travail, workplace et exploitation durable et responsable de nos bâtiments.

Article 2 : Les trophées LA NUIT DE L'IMMO sont décernés par un jury d'experts et de personnalités. Ce jury sera désigné par le Comité de pilotage composé par Républik Workplace / Immo (Producteur d'événements).

Article 3 : Peuvent concourir les professionnels (directions générales immobilier ou environnement de travail, directions commerciales, direction générale RH, équipes innovation... issus d'entreprises innovantes, de start-up, de PME, de grandes entreprises ainsi que les ingénieurs, les chercheurs, les créatifs et les organismes publics).

Article 4 : Les organisateurs ont déterminé 3 catégories pour l'édition 2024 de LA NUIT DE L'IMMO. Cette liste est susceptible d'être modifiée en amont du Trophée par les organisateurs et le jury. Les projets seront classés par sous-catégories afin de mettre en compétition des projets répondant à un besoin/un enjeu.

Date limite d'inscription, vendredi 24 mai 2024 à 18h

Catégorie 1 : Territoire

Catégorie 2 : Prestataire Innovant

Catégorie 3 : Projets Immobiliers

Parmi les critères de notation des dossiers :

- > Innovation et/ou originalité
- > Efficacité et retour sur investissement
- > Pérennité et duplication
- > Qualité du pitch de présentation

Article 5 : Chaque candidat peut présenter plusieurs dossiers dans la limite de 2 dossiers. Les candidats devront acquitter une somme forfaitaire de :

- **1490€ HT** (soit 1788€ TTC) par dossier de candidature pour les entreprises comptant 100 salariés et plus
- **990€ HT** (soit 1188€ TTC) pour les entreprises comptant entre 10 et 99 salariés
- **590€ HT** (soit 708€ TTC) pour les entreprises et associations comptant moins de 10 salariés

Règlement par chèque à l'ordre de Républik Workplace / Immo.

Article 6 : La clôture des candidatures est fixée au **vendredi 24 mai 2024 à 18h**. Les organisateurs effectueront, au regard de leur expertise et de la conformité au règlement, une sélection des candidats pour le Grand Oral.

Article 7 : En devenant candidat de LA NUIT DE L'IMMO, vous acceptez de communiquer vos coordonnées à Républik Workplace & Immo. La collecte de ces données est nécessaire pour vous adresser les documents qui faciliteront votre participation au grand oral ainsi qu'à la cérémonie de remise de prix. Votre candidature à LA NUIT DE L'IMMO vous permet également de recevoir des invitations aux autres événements Républik Workplace / Immo et de bénéficier des offres de partenaires sélectionnées par nos soins en fonction de votre profil. Conformément à la loi du 6 janvier 1978, complétée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018, permettant la mise en œuvre concrète du Règlement général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression de ces données en vous adressant par courrier à **Républik Workplace & Immo - 22 quai Galliéni, 92150 Suresnes, France.**

Article 8 : Le jury est constitué de personnalités expertes ou médiatiques ; il attribue le trophée pour chacune des catégories à partir de la liste des nommés établie par les organisateurs. Les décisions du jury ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation et n'ont pas à être motivées.

Article 9 : Il sera organisé une audition des nommés, devant le jury, **jeudi 13 juin 2024**, de 8h00 à 13h00. Ces derniers présenteront, lors de cette audition, leurs opérations et répondront aux questions posées. Les nommés pourront fournir au jury tous les éléments souhaitables, tant en termes de documents visuels (PowerPoint, supports papier, etc.) que d'indications chiffrées.
Toutes les informations communiquées au jury par les postulants (chiffres de vente, de notoriété, objectifs, etc.) feront l'objet d'une confidentialité totale dont le comité d'organisation se porte garant.

Article 10 : Lors de l'audition des nommés, prévue le **jeudi 13 juin 2024**, le jury établira son jugement en utilisant la grille d'évaluation multicritères élaborée par le comité d'organisation. Chaque candidat disposera de 3 minutes effectives pour soutenir son dossier et de 3 minutes supplémentaires pour répondre aux éventuelles questions du jury.

Article 11 : Les nommés et les vainqueurs de LA NUIT DE L'IMMO seront présents lors de la cérémonie de remise des prix du **lundi 1^{er} Juillet 2024**.

Ils seront présentés dans le programme de la soirée et sur le support audiovisuel.

Seul le lauréat de chaque catégorie montera sur scène pour recevoir son prix.

Les vainqueurs seront invités gratuitement au dîner de gala qui suivra après la remise des trophées (1 personne par lauréat). Les candidats et/ou lauréats pourront participer à la soirée et privatiser des tables (1 par société) avec 8 personnes. Une proposition de partenariat sera établie pour cette option.

Article 12 : Le palmarès ne sera dévoilé qu'au cours de la soirée de cérémonie du **lundi 1^{er} juillet 2024**.

Article 13 : Tout candidat s'engage à respecter le présent règlement et la décision du jury. Il s'engage également à s'acquitter de ses frais de candidature au plus tard le jeudi 30 mai 2024 (**2 semaines avant la clôture**) faute de quoi son dossier ne sera pas validé. Cette sanction ne dispense pas le candidat de régler les frais de sa candidature.

Date :

.....

Cachet & Signature : (**obligatoire pour validation**)

Précédé de la mention "lu et approuvé"